

<p align="center">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIVU TRIBEHOU LES BOHONS EN DATE DU 16 JUILLET 2012 A 20H30 EN MAIRIE DE TRIBEHOU</p>
--

Les membres du SIVU TRIBEHOU-LES BOHONS ont été convoqués par Mme DUJARDIN Raymonde, Présidente, par courrier en date du 05 juillet 2012.

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents : 7 ; Représentés : 2 ; Votants : 9.

Présents :

- Délégué du Conseil Municipal de SAINT GEORGES DE BOHON : LANGLOIS Alain.
- Délégué du Conseil Municipal de SAINT ANDRE DE BOHON : POISSON Laurent.
- Déléguée du Conseil Municipal de TRIBEHOU : DUJARDIN Raymonde.
- Déléguée des parents d'élèves de TRIBEHOU : MOULIN Sylvie.
- Déléguée des parents d'élèves de SAINT GEORGES DE BOHON : MINERBE Annick.
- Déléguées des parents d'élèves de SAINT ANDRE DE BOHON : NEHOU Stéphanie, LECLUZE Aurélie.

Absents excusés :

- Déléguée du Conseil Municipal de SAINT GEORGES DE BOHON : LELAVECHEF Chantal (pouvoir à LANGLOIS Alain).
- Délégué du Conseil Municipal de TRIBEHOU : SIVERT Dominique (pouvoir à MOULIN Sylvie).
- Déléguée des parents d'élèves de SAINT GEORGES DE BOHON : FOSSEY Dominique.

Absente non excusée :

- Déléguée du Conseil Municipal de SAINT ANDRE DE BOHON : POISSON Denise.

Secrétaire de séance : Mme MOULIN Sylvie.

Le procès-verbal de la précédente séance du Comité Syndical en date du 02 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- * Rentrée scolaire 2012/2013 :
 - Emploi d'une personne pour l'aide aux enseignants de TRIBEHOU ;
- * Questions diverses.

I) Rentrée scolaire 2012/2013 : Emploi d'une personne pour l'aide aux enseignantes de TRIBEHOU.

M. LANGLOIS Alain, Maire de SAINT GEORGES DE BOHON, nous informe que son Conseil Municipal accorde la signature d'un contrat aidé pour l'embauche de Mlle LELEPPE Gaëlle à la commune de SAINT GEORGES DE BOHON et bénéficiera d'une aide financière sous la forme d'un C.A.E. (Contrat pour l'Accompagnement dans l'Emploi).

Le Conseil Municipal de SAINT GEORGES DE BOHON mettra ensuite Mlle LELEPPE Gaëlle à disposition du SIVU en tant qu'accompagnatrice aux enseignantes de GS/CP sur le site de TRIBEHOU.

Mme la Présidente demande à ce que le Comité Syndical l'autorise à signer la convention de mise à disposition de Mlle LELEPPE Gaëlle au SIVU, à raison de 20 heures de travail hebdomadaire et ce, pour une durée de 6 mois (du 01/09/2012 AU 28/02/2013) renouvelable une fois.

Mme la Présidente indique que le SIVU s'engage à rembourser la commune de SAINT GEORGES DE BOHON des heures effectuées par Mlle LELEPPE Gaëlle pour le compte du SIVU ; soit le salaire brut augmenté des charges patronales, moins le montant de l'aide financière accordée par l'Etat.

Le Comité Syndical vote, à l'unanimité, l'emploi de Mlle LELEPPE Gaëlle dans les conditions exposées et autorise Mme la Présidente à signer la convention avec la commune de SAINT GEORGES DE BOHON.

II) Questions diverses.

Pas de question diverse.

La séance est levée vers 21H00.